

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
RENTREE DES CLASSES

N°001
NOVEMBRE 2011



SUBVENTIONS AUX ÉCOLES CLASSÉES

RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

Instituée en 1989 et compétente en matière de gestion du patrimoine immobilier, la Région de Bruxelles-Capitale octroie des subventions pour des travaux d'entretien, de conservation, de restauration et de restitution à des biens classés appartenant à des propriétaires privés et certains propriétaires publics, dont « les écoles de l'enseignement organisé ou subventionné par les pouvoirs publics ». Sur la trentaine d'établissements d'enseignement protégés (voir encart supra), vingt-deux ont été classés au titre de monument et sont susceptibles de recevoir des subventions. Certains d'entre eux sont d'anciens établissements scolaires, classés pour leur typologie architecturale spécifique mais aujourd'hui réaffectés à d'autres fonctions telles que le logement ou l'accueil d'évènements. Dans tous les cas, seuls les travaux de conservation, de restauration et les études préalables à la restauration peuvent être subventionnés. Les transformations nécessaires à une réaffectation, les rénovations en vue de la modernisation, de l'amélioration de confort ou de la mise aux normes, notamment énergétiques ou hygiéniques, ne sont pas couvertes par les subventions au titre de monument classé ; pour les écoles encore en fonction, elles relèvent éventuellement d'autres pouvoirs subsidiaires.

C'est en 1996 que la Direction des Monuments et des Sites traite le premier dossier de demande de subvention introduit par la Ville de Bruxelles, propriétaire public : il s'agit de la restauration de l'avant surplombant l'entrée principale du jardin d'enfants dessiné par Victor Horta (1861-1947) rue Saint-Ghislain à Bruxelles et devenu monument classé le 30 mars 1976. À ce moment, la Région de Bruxelles-Capitale ne s'est pas encore dotée d'un texte réglementaire organisant l'octroi de subventions pour des travaux à des bâtiments classés appartenant à des propriétaires publics. En conséquence, elle a appliqué l'arrêté royal du 22 février 1974 permettant à l'État de subventionner les provinces, communes, CPAS, fabriques d'église, etc. pour les travaux d'entretien, consolidation ou restauration d'un monument ou d'un édifice civil classé. Un taux d'intervention de 60 % du montant des travaux y est prévu, mais s'y ajoutent les 20 % qui étaient pris en charge par l'ancienne Province de Brabant ; la Région a donc financé 80 % du montant des travaux de restauration calculés, TVAC. Le régime général des subventions au patrimoine classé est à présent fixé par l'arrêté du 30 avril 2003, à savoir 80% pour le secteur public et 40% (à majorer sous conditions jusqu'à 80%) pour le secteur privé. Notons que les établissements scolaires du réseau libre subventionné sont assimilés à des entités publiques pour ce régime de subvention et bénéficient donc également du taux de 80%.

De 1989 à 2010, 39 subventions touchant treize écoles ont été octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale. Elles représentent sur cette période environ 16.200.000 EUR répartis comme suit : 12.600.000 EUR pour des biens publics ou assimilés (à savoir 8,9 % du total des subventions en secteur public) et 3.600.000 EUR pour des biens privés (à savoir 4,09 % du total des subventions en secteur privé) représentant uniquement l'ancienne école vétérinaire d'Anderlecht réaffectée en logement. L'exécution de ces importantes restaurations relève d'approches diverses selon l'état des constructions. Après une éventuelle phase d'études préalables plus ou moins conséquente, soit la restauration est réalisée en une seule intervention majeure, soit les travaux sont menés en plusieurs phases. Dans ce cas, plusieurs subventions sont octroyées successivement pour un même projet de restauration.

LISTE DES ÉCOLES QUI ONT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX
SUBVENTIONNÉS PAR LA RÉGION AVEC INDICATION DU
MONTANT CUMULÉ DES DIFFÉRENTES SUBVENTIONS
PAR PROJET.

Ancienne école vétérinaire de Cureghem et son parc	3 773 589,17 €	6 subv. privées	2001 - 2008
École de dessin et de modelage à Molenbeek-Saint-Jean	3 409 790,18 €	7 subv. publiques	1996 - 2005
Lycée Émile Jacqmain au parc Léopold	2 495 180,77 €	1 subv. publique	2007
Sint-Jan-Berchmanscollege	1 437 622,34 €	5 subv. publiques	2006 - 2009
École communale n° 6 J. J. Michel 98 à Saint-Gilles	1 377 113,13 €	1 subv. publique	2008
Jardins d'enfants rue Saint-Ghislain	1 097 803,21 €	3 subv. publiques	1996 - 2000
Ancien institut de Sociologie (bibliothèque Solvay)	1 033 518,64 €	3 subv. publiques	2004 - 2011
Institut Diderot / athénée Funck-André	574 144,65 €	1 subv. publique	2005
École de la première maison communale de Laeken	411 195,51 €	1 subv. publique	2008
École communale n° 4 de Forest (École en Couleurs)	404 615,27 €	2 subv. publiques	2008 - 2010
École communale n° 1 La Ruche à Schaerbeek	255 120,85 €	5 subv. publiques	2005 - 2009
Ancienne propriété Lindthout (centre scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout)	110 929,97 €	3 subv. publiques	2008 - 2009
Ancien domaine Walckiers (Institut de la Sainte-Famille d'Helmet)	28 994,75 €	1 subv. publique	2008

COMITÉ DE RÉDACTION

Stephane Demeter, Paula Dumont,
Cecilia Paredes et Jean-Marc Basyn,
avec la collaboration de Anne-Sophie Walazyc
pour le cabinet du Ministre-Président
Charles Picqué

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Françoise Jurion-de Waha,
Harry Lelièvre, Muriel Muret, Jean-Marc Basyn,
Nicolas Creplet, Barbara Van der Wee,
Françoise Boelens

Varia : Anne-Sophie Augustyniak

News : Françoise Boelens, Ann De Graeve,
Éric Demelenne, Paula Dumont,
Catherine Lerclercq, Harry Lelièvre,
Brigitte Vander Bruggen, Thierry Wauters

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

ÉDITEUR RESPONSABLE

Patrick Crahay, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

IMAGE DE COUVERTURE

École de la cité-jardin La Roue à Anderlecht
(© www.sergebrison.com, 2008).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne

CRMS – Commission royale des Monuments
et des Sites

IRPA – Institut royal du Patrimoine artistique

MRBC – Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale (Centre de documentation de
l'Administration de l'Aménagement du Territoire
et du Logement)

*Malgré tout le soin apporté à la recherche des
ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant
pas été contactés sont priés de se manifester
auprès de la Direction des Monuments et des
Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2011/6860/014